



**Mardi le 10 janvier 2012**

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Son Honneur le Maire Monsieur GRAHAM HAWLEY; mesdames les Conseillères NANCY DAGENAI, CLAUDIA DUBEAU et Messieurs les Conseillers JACQUE GAUTHIER, VICTOR BISSON, CLAUDE PICHÉ tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

**ABSENTS:** Conseiller LÉON LANCE (Motivée)

---

**01-01-2012**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

---

**02-01-2012**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER  
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ NANCY DAGENAI

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Maire Graham Hawley :
2. Siege #1 M. Victor Bisson:
3. Siege #2 Mme Nancy Dagenais:
4. Siege #3 M. Léon Lance : **Absent**
5. Siege #4 Mme Claudia Dubeau:
6. Siege #5 M. Claude Piché: Patinoire
7. Siege #6 M. Jacque Gauthier:

Directrice Générale:

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Procès-verbal / Minutes

### **03-01-2012**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ VICTOR BISSON

**QUE** le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 6 décembre 2011 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

---

### **04-01-2012**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ CLAUDE PICHÉ

**QUE** le procès-verbal de la réunion extraordinaire budgétaire du conseil le 20 décembre 2011 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

---

### **05-01-2012**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ CLAUDE PICHÉ

**QUE** le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil le 20 décembre 2011 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

---

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Procès-verbal / Minutes

### 06-01-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ NANCY DAGENAI

**QUE** la municipalité d'Otter Lake augmente le taux de rémunération horaire des employés de 3%, le cout de l'allocation de subsistance. Le remboursement de kilométrage reste à 0.45 par KM. Effectif le 1 janvier 2012.

Adopté

---

### 07-01-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ VICTOR BISSON

**QUE** la municipalité d'Otter Lake augmente le montant contribué par la municipalité dans le fonds de pension des employés de 2% à 3% avec une contribution de 3% de l'employé aussi. Effectif le 1 janvier 2012.

Adopté

---

### 08-01-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ CLAUDIA DUBEAU

**QUE** la municipalité d'Otter Lake donne l'autorisation temporaire a l'Association des Motoneigistes de Pontiac Inc. d'utiliser chemin Beaudoin, des sections de rue Erfle, une section de rue King et une section de rue Pine jusqu'au temps qu'un Règlement est mis en place.

Adopté

---

**Avis de motion** est par les présentes donné par VICTOR BISSON pour créer un Règlement pour permettre le fonctionnement des motoneiges sur certaines routes municipales à Otter Lake.

---

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Procès-verbal / Minutes

**09-01-2012**

**Règlement 01-01-2012 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la taxation pour l'année 2012 de la Municipalité d'Otter Lake.**

**Considérant Qu'** un avis de motion a été donné le 20 décembre 2011;

**Considérant Qu'** il est opportun de réviser le taux de taxes et les taux de service pour l'année 2012

**Pour ces motifs,**

Il est proposé par CLAUDIA DUBEAU et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 01-01-2012 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la taxation pour l'année 2012 de la Municipalité d'Otter Lake.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OTTER LAKE

**Article 1 – Taux de taxes générale**

**Article 1.1** Taux de 0.67 \$ par tranchée de 100 \$ d'évaluation foncière

**Article 1.2** 18 % d'intérêts sur les retards de paiements

**Article 1.3** Paiement de facture de taxe en 3 installations – si montant plus que 300 \$

1<sup>er</sup> paiement de 40 % date d'échéance 1<sup>er</sup> avril 2012

2<sup>ième</sup> paiement 30% date d'échéance 1<sup>er</sup> juillet 2012

3<sup>ième</sup> paiement 30% date d'échéance 1<sup>er</sup> septembre 2012

**Article 2** Taux pour distribution du service d'aqueduc aux usagers:

Résidentiel	150.00 \$
Résidentiel avec commerce	225.00 \$
Duplex	300.00 \$
Triplex	450.00 \$
Quadruplex	600.00 \$
7 unités	1,050.00 \$
Restaurant	450.00 \$
Hotel/Motel/Bar	450.00 \$
Saisonnier	75.00 \$
Buanderie	450.00 \$

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Procès-verbal / Minutes

### **Article 3**      **Taux pour site de réception des matières résiduelles**

Fixe de 100,00 \$

#### **Article 3.1**      **Coûts additionnelle**

Canapé	100-150 lb	20.00 \$
Causeuse	30-50 lb	10.00 \$
Chaise de cuisine	10-15 lb	5.00 \$
Matelas (régulier)	100 lb	10.00 \$
Matelas (très grand)	150 lb	20.00 \$
Sommier	40-50 lb	10.00 \$
Tapis, sous-tapis		0.20 \$ / livre
Recyclage		aucun frais
Métal		aucun frais
Broussailles de moins de 4 pouces		aucun frais

### **Article 4**      **Taux pour défrayer les coûts de l'achat du camion de pompier.**

Fixe de 50,00 \$ par unités de l'ensemble des immeubles imposables.

### **Article 5**      **Taux pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable règlement d'emprunt #005-11-2009**

**ARTICLE 5.1**      Pour pourvoir à 25% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**Taux de 9,00 \$**

**ARTICLE 5.2**      Pour pourvoir à 75% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe "A" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Procès-verbal / Minutes

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

<b>ANNEXE A -</b>	<b><u>Catégories d'immeubles</u></b>	<b><u>Nombre d'unités</u></b>	
<b>A</b>	<b><u>Résidentiel</u></b>		
	Immeuble résidentiel chaque logement	1	175.00 \$
	Immeuble résidentiel avec commerce	1,5	262.50 \$
	Immeuble saisonnier	1	175.00 \$
<b>B</b>	<b><u>Commercial</u></b>		
	a) Epicerie	1,5	262.50 \$
	b) Dépanneur	1,5	262.50 \$
	c) Salon de coiffure	1,5	262.50 \$
	d) Restaurant/Hotel/Bar/Salon	1,5	262.50 \$
	e) Buanderie	2	350.00 \$
	f) Station de service	1,5	262.50 \$
	g) Roulotte de patate frites	1,5	262.50 \$
	h) Magasin général & articles variées	1	175.00 \$
	i) Commerce à but non lucratif	1	175.00 \$
	j) Boulangerie	1,5	262.50 \$
	k) Gîte du passant	1,5	262.50 \$
<b>C</b>	<b><u>Autre immeuble commercial</u></b>		
	a) Bureau professionnel	1,5	262.50 \$
	b) Bureau de poste	1,5	262.50 \$
	c) Bureaux gouvernementaux – privés	1,5	262.50 \$
<b>D</b>	<b><u>Terrain vacant construisible</u></b>	,5	87.50 \$

### **Article 6**      **Roulettes**

Un frais de 10.00\$ par mois pour une roulotte temporaire amovibles.

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Procès-verbal / Minutes

**Article 7**      **Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.**

---

**10-01-2012**

**Modification de Règlement 001-07-2007 Nuisance Publique** avec l'addition d'article 11 – Amendes et pénalités pour non-conformité avec l'élimination des déchets commerciaux / industriels.

**ARTICLE 11:**

**ATTENDU QUE**, la municipalité d'Otter Lake ne s'occupe pas des déchets commerciaux ou industriel selon le contrat avec Tom Orr Cartage et l'MRC Pontiac pour les déchets résidentielles seulement

**ATTENDU QU'**à ces fins, une lettre datée le 25 février 2010 était émis aux propriétaires des commerce pour les aviser qu'il était leur responsabilité de s'occupé de leur déchets commerciaux/industriel avec l'entrepreneur de leur choix

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VICTOR BISSON

**QU'UNE** infraction sera émise si la preuve d'un contrat pour leurs déchets commerciaux/industriel n'est pas présenter au bureau municipal avant le 31 mars

**QU'UN** montant de 300.00\$ sera payable pour leur première infraction, 500.00\$ pour la deuxième et 800.00\$ pour la troisième.

**Modification of Public Nuisance By-Law 001-07-2007** with the addition of Article 11 - Fines and Penalties for non compliance with the elimination of commercial /industrial waste.

---

**Avis de motion** est par les présentes donné par CLAUDE PICHÉ pour adopté le règlement numéro S.Q.2011-02, 2011-03, 2011-04, 2011-05, 2011-06 et 2011-07 concernant plusieurs sujets applicable par la Sûreté du Québec.

---

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Procès-verbal / Minutes

### Divers

Maire M. Graham Hawley:

Siège #1 M. Victor Bisson:

Siège #2 Mme Nancy Dagenais:

Siège #3 M. Léon Lance :

Siège #4 Mme Claudia Dubeau:

Siège #5 M. Claude Piché: Patinoire sera commencer ce soir

Siège #6 M. Jacque Gauthier:

---

### Information aux membres du Conseil

- Rapport du Maire
- Rapport contremaitre de route

---

### Correspondance

- |                     |                            |
|---------------------|----------------------------|
| 1. Jerry Dubeau     | Terrain au dépotoir        |
| 2. Tara Betts       | Salle récréatif            |
| 3. Colleen McCauley | Demande d'aide au Carnaval |
| 4. Donna-Lee Graham | Assoc. Motoneigistes       |
| 5. Hydro Québec     | Objets sur poteaux         |

---

**11-01-2012**

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Procès-verbal / Minutes

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VICTOR BISSON

**Que** les comptes soient payés

Adopté

---

### **CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :**

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 109,863.52\$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec  
Ce 10<sup>ie</sup> jour de janvier 2012.

Andrea Lafleur, Directrice générale

---

<b>Comptes à payer:</b>	45,241.04 \$
<b>Factures prépayées:</b>	39,815.64 \$
<b>Salaires élus et employés:</b>	24,806.84 \$
<b>Totale :</b>	<b>109,863.52 \$</b>

---

**Période de questions 30 minutes**

---

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Procès-verbal / Minutes

**12-01-2012**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

JACQUE GAUTHIER

**QUE** la réunion soit levée a 19H17.

Adopté

\_\_\_\_\_  
GRAHAM HAWLEY, Maire

\_\_\_\_\_  
ANDREA LAFLEUR, Directrice générale